Fiche technique

FARAL OPTIMUM 402

Code: OPFOU

Liquide décapant fours (sans vapeur)

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : liquide visqueux
Couleur : incolore
Odeur : in situ
pH à l'état pur : >12
Densité à 20°C : 1,110 ± 0,005
Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnement :

Carton 2 x 5 L

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.



Date de création : 08.08.1996
Date de révision 13 : 16.06.2025

ELCOPHARMA
20, rue Edouard Bouthier
F.89500 Villeneuve sur Yonne
Tél: (0)3.86.87.63.63
Fax : (0)3.86.87.35.35
info@elcopharma.com
www.elcopharma.fr

NATURE CHIMIQUE

- Hydroxyde de sodium
- Sel de sodium
- Tensio actif non ionique
- Carboxyméthylcellulose

USAGES ET PROPRIETES

FARAL OPTIMUM 402 dissout les graisses cuites et désagrège les dépôts carbonisés sur les parois des matériels de cuisson : fours et fours mixtes (à l'exception des mini-fours, des fours à pyrolyse ou à catalyse, des fours à micro-ondes), rôtissoires, pianos, grils, grilles.

Convient à une utilisation fréquente, permettant alors d'augmenter la durée du fonctionnement du four et de garantir une bonne l'hygiène.

Dans le cas de fours équipés d'un système de rinçage (système de dilution), FARAL OPTIMUM 402 peut être couplé avec le liquide de rinçage FARAL OPTIMUM 291 (*).

FARAL OPTIMUM 402 *est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.*

MODE D'EMPLOI

Utilisation manuelle :

- Appliquer le produit à l'aide d'un pistolet.
- Laisser agir 10 à 20 minutes selon le taux d'encrassement.
- Rincer ensuite à l'eau potable, tiède de préférence.
- Recommencer l'opération si nécessaire.
- Pulvériser le produit sur les parois des appareils toujours débranchés et de préférence tièdes (60°C maximum).

Utilisation avec les systèmes intégrés de nettoyage automatique des fours, cuiseurs vapeurs ou les robots de nettoyage (*) :

S'utilise couplé avec FARAL OPTIMUM 291. Phase lavage : FARAL OPTIMUM 402 et phase de rinçage : FARAL OPTIMUM 291.

- Chauffer au préalable le four afin de ramollir les graisses et attendre le refroidissement du four à 50°C maximum.
- Enlevez les plus grosses souillures à l'aide d'un papier jetable ou d'une spatule. *Il n'est pas nécessaire* d'*utiliser de l'eau, ceci réduirait l'action dégraissante du produit.*
- Brancher au système ou remplissez la cuve de produit de nettoyage du système intégré ou du robot avec FARAL OPTIMUM 402.
- Brancher au système ou remplissez la cuve de produit de rinçage du système intégré ou du robot avec FARAL OPTIMUM 291.
- Utilisez le système de nettoyage intégré ou le robot comme indiqué dans le manuel.

Avant la réutilisation du four, un rinçage final à l'eau est nécessaire afin d'éliminer toute trace de produit de rinçage.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.
- Refermer l'emballage après utilisation.
- Se conformer aux prescriptions d'entretien du fabricant du four.
- Faire un essai au préalable afin de vérifier la compatibilité du produit avec la structure métallique du four.
- Ne pas pulvériser le produit sur l'aluminium, le cuivre, le verre, les surfaces peintes.
- (*) En cas d'application avec les systèmes intégrés de nettoyage des fours, veuillez consulter préalablement le manuel d'instruction du fabricant.
- (*) En cas d'utilisation avec un robot de nettoyage, veuillez suivre les instructions du manuel d'utilisation de ce dernier.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

☐ Pas d'étiquetage

☒ Etiquetage : Pictogramme de danger **SGH05 ;** Mention **: DANGER**

- **H314** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

☐ Etiquetage additionnel

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

☐ Non Soumis

☒ Soumis

CODE DOUANIER

3402.90.90.00